



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.06.2008 Bulletin 2008/23

(51) Int Cl.:
E06B 9/58 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07301560.4**

(22) Date de dépôt: **20.11.2007**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE
SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(30) Priorité: **30.11.2006 FR 0655201**

(71) Demandeur: **BUBENDORFF Société Anonyme
68220 Attenschwiller (FR)**

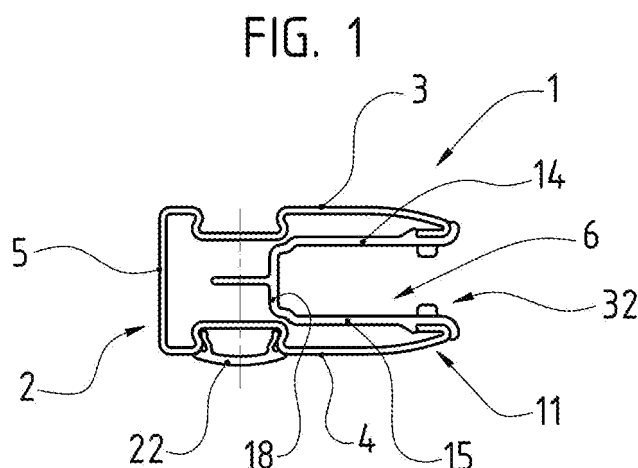
(72) Inventeurs:
• **Bubendorf, Robert
68220 Attenschwiller (FR)**
• **Larochette, Fabien
69220 Belleville en Beaujolais (FR)**
• **Meyer, Daniel
68870 Barthenheim (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
17, rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)**

(54) **Coulisse de guidage pour élément de fermeture et/ou d'occultation**

(57) L'invention concerne une coulisse de guidage pour élément de fermeture et/ou d'occultation, de type tablier de volet roulant, store ou similaire, se présentant sous forme d'un profilé en « U » (2), dans lequel est inséré un rail de guidage (6). Avantageusement, celui-ci

comporte, intérieurement, au niveau de l'une au moins de ses parois parallèles (14, 15) et/ou son fond (18), des moyens (34) anti-réfléchissants et/ou absorbants de la lumière, de manière aptes à empêcher la propagation de la lumière au travers de ladite coulisse (1).



Description

[0001] L'invention concerne une coulisse de guidage pour élément de fermeture et/ou d'occultation de type tablier de volet roulant, store ou similaire sous forme d'un profilé en « U ».

[0002] La présente invention concerne plus particulièrement le domaine des dispositifs de fermeture et/ou d'occultation de bâtiment, tels que les volets roulants, les stores ou similaires.

[0003] De manière habituelle, de tels dispositifs de fermeture et/ou d'occultation font appel à des coulisses de guidage qui ont pour fonction de guider l'élément de fermeture et/ou d'occultation, en l'occurrence le store ou le tablier de volet roulant, au-devant de l'ouverture, par exemple d'une porte ou d'une fenêtre, qu'il convient de fermer et/ou d'occulter.

[0004] Dans le cas des volets roulants, ces coulisses de guidage maintiennent solidement les extrémités des lames composant le tablier lorsque celui-ci est déployé dans une position de fermeture, c'est-à-dire d'occultation. L'on comprend, dans ces conditions, que ces coulisses doivent être elles-mêmes solidement fixées, selon le cas, contre la menuiserie d'une porte ou fenêtre ou au niveau des tableaux de l'encadrement accueillant une telle porte ou fenêtre.

[0005] A ce propos, il est de plus en plus courant de rapporter les coulisses du côté externe sur les montants du cadre dormant de ces menuiseries, que ce soit sur site ou directement sur la ligne de fabrication de ces dernières. Dans ce dernier cas, ces menuiseries, pré-équipées de leur système d'occultation, sont rapportées sous forme d'un bloc au niveau de la construction destinée à les accueillir.

[0006] Pour en revenir aux coulisses, on notera que leur fixation est réalisée habituellement à l'aide de vis qui, dans la plupart des cas, sont facilement repérables et aisément accessibles en cas de tentative d'effraction.

[0007] A ce propos, il convient de remarquer que les coulisses étant rapportées extérieurement sur la menuiserie, les vis sont elles-mêmes mises en place et accessibles depuis l'extérieur de l'habitation.

[0008] La plupart du temps, ces organes de fixation sont rendus invisibles par l'intermédiaire de caches qui, s'ils empruntent la forme de bouchon, permettent d'identifier directement le mode de fixation et leur localisation.

[0009] En effet, les vis de fixation sont introduites au travers d'orifices spécialement perforés ou pré-usinés en usine au niveau desdites coulisses. Même si la tête de ces vis de fixation est souvent noyée dans l'épaisseur de la coulisse, les trous de passage, visibles du côté externe de cette dernière, les rendent très facilement accessibles, voire même contribuent au guidage de l'outil qui en permet le dévissage.

[0010] Il est encore à remarquer que, la plupart du temps, ces coulisses de guidage sont conçues par profilage, ceci en raison de leur configuration complexe ne permettant pas leur conception par pliage.

[0011] Ainsi, ces coulisses de guidage, de structure généralement en « U », comportent deux ailes sensiblement parallèles entre lesquelles peut s'engager la bordure latérale d'un élément de fermeture et/ou d'occultation. Ces ailes parallèles sont reliées par un fond. Intérieurement, une telle coulisse peut encore être subdivisée par une entretoise de manière à définir un canal servant, habituellement, de logement aux différents organes de fixation, entendu les vis de fixation permettant de rapporter une telle coulisse sur la menuiserie ou sur le tableau d'un encadrement de porte ou fenêtre, voire les pattes de fixation du système d'enroulement ou de repliement de l'élément de fermeture et/ou d'occultation surmontant lesdites coulisses.

[0012] Ainsi, dans l'exemple d'un volet roulant, son tablier vient s'enrouler autour d'un tube d'enroulement maintenu à ses extrémités par des joues supports recevant, précisément, une telle patte de fixation conçue apte à venir s'engager depuis l'extrémité dans ce canal délimité en fond de coulisse.

[0013] Par ailleurs, du côté interne à la coulisse, les parois parallèles comportent, usuellement, en bordure d'extrémité, une rainure de section sensiblement en « T » définie comme étant un porte-joint et dans laquelle vient s'engager un joint, voire un balai assurant une certaine étanchéité avec l'élément de fermeture et/ou d'occultation.

[0014] Un tel mode de réalisation de coulisse est, par exemple, connu par le document DE-U-20.2004.013337. Ce document fait état d'un second mode réalisation pour cette coulisse, celle-ci comportant un profilé en « U » métallique dans lequel vient s'insérer un profilé de guidage plus particulièrement en matière plastique. Le long des parois parallèles du profilé en « U » sont ménagés des moyens d'accrochage (7) aptes à coopérer, par emboîtement et par clipage, avec des moyens d'accrochage complémentaires dont sont pourvues les parois parallèles du rail de guidage plastique. Les deux peuvent également être solidarisés par vissage en fond de rainure.

[0015] A noter que là encore les parois parallèles de ce rail de guidage plastique, sous forme d'insert, comportent, à leur extrémité, une rainure de section sensiblement en « T » pour la réception d'un joint, voire un balai destiné à assurer une certaine étanchéité avec l'élément d'occultation.

[0016] A ce propos, l'élément d'occultation est souvent de conception telle qu'en position de fermeture totale, il ne laisse passer quasi aucune luminosité et présente à cet égard une parfaite étanchéité. Ceci n'est malheureusement pas le cas à hauteur des coulisses où le jeu nécessaire de l'élément d'occultation dans ces dernières, laisse la lumière pénétrer dans l'habitation, ceci malgré les joints d'étanchéité qui bordent les extrémités des parois de cette coulisse.

[0017] C'est depuis toujours qu'on a accepté cet état de fait, pensant qu'il n'y avait pas de solution économiquement viable pour remédier à cet inconvénient.

[0018] C'est donc en allant à l'encontre de préjugés

de l'homme du métier et dans le cadre d'une réelle démarche inventive qu'on a su reconsidérer le problème de cette infiltration de rayons lumineux au travers des coulisses dans la présente invention.

[0019] Tout particulièrement, il a été constaté que le passage de la lumière résulte, certes, du jeu de fonctionnement que l'on ne peut éviter sans augmenter de manière considérable les frottements susceptibles d'entraver le fonctionnement même du dispositif d'occultation, mais aussi, de manière essentielle, de la réflexion de ces rayons lumineux sur les parois de l'élément d'occultation, les lames d'un volet roulant par exemple, et celles, internes, de la coulisse.

[0020] Finalement c'est dans le cadre d'une seconde démarche inventive qu'il a été imaginé contrecarrer cette réflexion de la lumière au travers de la coulisse, en profitant de l'insert, préférentiellement en matière plastique, que l'on vient engager dans le profilé métallique de cette coulisse, insert dont les caractéristiques sont très aisément modifiable pour répondre au problème posé de manière économique.

[0021] Ainsi, l'invention concerne une coulisse de guidage pour élément de fermeture et/ou d'occultation, de type tablier de volet roulant, store ou similaire, se présentant sous forme d'un profilé en « U », notamment métallique, comportant deux ailes parallèles reliées par un fond, dans ce profilé en « U » étant inséré un rail de guidage, plus particulièrement en matière plastique, comportant deux parois parallèles reliées par un fond, caractérisée par le fait que ledit rail de guidage comporte, intérieurement, au niveau de l'une au moins de ses parois parallèles et/ou son fond, des moyens anti-réfléchissants et/ou absorbants de la lumière, de manière aptes à empêcher la propagation de la lumière au travers de la coulisse.

[0022] Selon un exemple de réalisation, ces moyens se présentent sous forme de dentures, stries ou analogues, s'étendant, de manière longitudinale, à l'intérieur dudit rail de guidage.

[0023] Selon un autre mode de réalisation, lesdits moyens anti-réfléchissants et/ou absorbants de la lumière sont constitués par un revêtement anti réfléchissant et/ou absorbant appliqué du côté interne au rail de guidage, sur la ou les parois parallèles voire le fond de ce dernier.

[0024] Selon une particularité de l'invention, le profilé en « U » est conçu par pliage d'une tôle métallique et comporte deux ailes parallèles reliées par un fond, lesdites ailes comportant, en bordure de leur extrémité libre, des moyens d'accrochage conçus aptes à coopérer avec des moyens d'accrochage complémentaires équipant le rail de guidage.

[0025] Selon encore une autre particularité de la présente invention, lesdites ailes parallèles comportent des orifices pour le passage de vis de fixation ménagés de manière équidistante sur toute la hauteur du profilé en « U ».

[0026] Selon une conception particulière de l'inven-

tion, le rail de guidage comporte un fond pourvu d'un cache d'obturation conçu apte à s'étendre, une fois le rail de guidage inséré dans le profilé en « U », entre les orifices des ailes parallèles de ce dernier de manière à rendre invisible les organes de fixation.

[0027] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant à un exemple de réalisation illustré dans le dessin ci-joint.

- 10 - la figure 1 est une représentation schématisée et en coupe d'une coulisse de guidage conforme à l'invention ;
- 15 - la figure 2 illustre cette même coulisse en élévation et en perspective, le rail de guidage ayant été retiré ;
- 20 - la figure 3 illustre, de manière schématisée et en section, une coulisse de guidage selon les figures 1 et 2 à laquelle est rapportée une autre coulisse de guidage pour un élément d'occultation auxiliaire, tel une moustiquaire.
- 25 - la figure 4 illustre de manière schématisée l'assemblage d'une coulisse de guidage, conforme à un second mode de réalisation, coulisse, là encore, équipée d'une coulisse de guidage auxiliaire ;
- 30 - la figure 5 est une vue schématisée correspondant à un détail d'un moyen de réception d'un moyen d'étanchéité dont est pourvu, intérieurement, le rail de guidage.

[0028] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention concerne une coulisse de guidage 1 pour élément de fermeture et/ou d'occultation, de type tablier de volet roulant, store ou similaire.

[0029] Une telle coulisse se présente sous forme d'un profilé en « U » habituellement de type métallique, sachant qu'il pourrait encore être conçu en matière plastique ou composite.

[0030] Ainsi, ce profilé comporte deux ailes parallèles 3, 4, reliées en bordure arrière par un fond 5.

[0031] Cette coulisse de guidage 1 comporte encore un rail de guidage 6, là encore de section en « U », qui est conçu apte à être inséré dans le profilé 2. D'ailleurs, celui-ci comporte des moyens d'accrochage 7 conçus aptes à coopérer, préférentiellement par emboîtement et par clipage, avec des moyens d'accrochage complémentaires 8 dont est pourvu le rail de guidage 6.

[0032] En somme, ces moyens d'accrochage 7 et moyens d'accrochage complémentaires 8 sont avantageusement conçus pour permettre l'engagement du rail de guidage 6 transversalement à l'axe longitudinal du profilé en « U » 2, entre les deux ailes parallèles 3, 4 de ce dernier. Il est entendu que ce rail de guidage 6 peut encore être prévu pour être engagé longitudinalement depuis l'extrémité dans le profilé en « U » 2, les moyens d'accrochage 7 et ceux complémentaires 8 ayant, dans

ce cas, essentiellement une fonction de retenue de l'un dans l'autre pour éviter le déboîtement transversal dudit rail de guidage 6.

[0033] Selon un exemple de réalisation, les moyens d'accrochage 7 se présentent sous forme de retours 9, 10, s'étendant à l'intérieur du profilé en « U » 2, en bordure d'extrémité libre 11 des ailes parallèles 3, 4. Quant aux moyens d'accrochage complémentaires 8, ils sont conçus sous forme d'ergots de retenue 12 équipant, sur leur côté externe 13, les parois parallèles 14, 15 du rail de guidage 6. Plus particulièrement, les ergots de retenue 12, configurés en forme de redan, sont conçus aptes à venir s'étendre à l'arrière des retours 9, 10 pour empêcher le retrait dudit rail de guidage 6 une fois engagé dans le profilé en « U » 2.

[0034] Pour limiter la profondeur d'engagement du rail de guidage 6 dans ledit profilé en « U » 2, lesdites parois parallèles 14, 15 de ce rail de guidage 6 peuvent encore être recourbées en bordure d'extrémité, en forme de crochet 16, de manière apte à prendre appui sur le chant d'extrémité 17 des ailes parallèles 3, 4, dudit profilé en « U » 2.

[0035] La profondeur p du rail de guidage 6 est inférieure à celle P du profilé en « U » 2 de manière à préserver un canal 19 de logement de moyens de fixation entre le fond 18, reliant les parois parallèles 14, 15, du rail de guidage 6 et le fond 5 dudit profilé en U » 2.

[0036] Tout particulièrement, dans ce canal 19 peuvent prendre position les organes de fixation, tels que des vis, permettant de rapporter la coulisse de guidage 1 en applique sur une menuiserie, par exemple le cadre dormant d'une porte, une fenêtre ou similaire. Dans ce canal 19 peut encore venir s'engager, depuis une extrémité d'une telle coulisse de guidage 1, la patte de fixation d'un système de repliement de l'élément de fermeture et/ou d'occultation, notamment d'une joue support du tube d'enroulement d'un tablier de volet roulant.

[0037] Selon une particularité de l'invention, au droit de ce canal 19, les ailes parallèles 3, 4, du profilé en « U » 2 comportent des orifices 20, 20A de passage d'organes de fixation, par exemple de vis.

[0038] Tout particulièrement, selon l'invention, sur toute la hauteur du profilé 2, ces ailes parallèles 3, 4 comportent une pluralité d'orifices 20, 20A équidistants entre eux. Ceci permet à l'opérateur de mettre en place les organes de fixation aux endroits souhaités, sans qu'il lui soit utile de percer préalablement la coulisse de guidage 1, ces orifices 20 étant conçus dès la conception de ces coulisses de guidage 1.

[0039] En particulier, on observera que le profilé en « U » 2 ayant essentiellement à répondre à des contraintes mécaniques, sans remplir, proprement parlant, la fonction de guidage de l'élément de fermeture et/ou d'occultation, peut être conçu par pliage d'une tôle métallique. Dans ce cas, il peut être réalisé dans cette tôle, dans une première opération d'emboutissage, les orifices qui viendront ensuite équiper des ailes parallèles 3, 4, du profilé 2 en fin de pliage.

[0040] On notera, cependant, que la présente invention ne saurait être limitée à une telle conception du profilé en « U » 2 conçu par pliage. En particulier, ce profilé peut être réalisé par extrusion ou étirage, les orifices 20 étant alors conçus par perçage.

[0041] De manière avantageuse, les orifices 20 dans l'une des ailes parallèles 3, sont de section plus importante, ajustés pour le passage de la tête d'une vis de fixation par rapport aux orifices 20A dans l'autre aile parallèle 4 qui sont, eux, de section inférieure à cette tête de vis de fixation. Ainsi, celle-ci vient prendre appui du côté interne au profilé en « U » 2 sur cette aile parallèle 4.

[0042] De manière toute particulière à l'invention, le rail de guidage 6 est pourvu d'un cache d'obturation 21 conçu apte à s'étendre entre les ailes parallèles 3, 4 du profilé en « U » 2 au droit des orifices 20 ; 20A de sorte qu'après fixation de ce profilé en « U » 2, par exemple sur une menuiserie, et l'insertion du rail de guidage 6, il soit impossible d'accéder aux vis de fixation en passant par les orifices 20 de l'aile parallèle 3, extérieur au bâtiment.

[0043] Substantiellement, le cache d'obturation 21 se présente sous forme d'une languette s'étendant extérieurement au rail de guidage 6 depuis le fond 18 de ce dernier.

[0044] Ainsi, une fois l'élément de fermeture et/ou d'occultation refermé le démontage d'une telle coulisse de guidage depuis l'extérieur, est rendu quasi impossible. Dans tous les cas, pour une personne non avertie et surtout, non autorisée, l'accès aux vis de fixation n'apparaît plus de manière évidente comme par le passé.

[0045] Selon un mode de réalisation avantageux, la coulisse de guidage 1 est conçue apte à recevoir un cache de fermeture 22 des orifices 20, notamment ménagés dans l'aile 3 destinée à prendre position du côté externe à l'habitation, ceci de manière à rendre ces orifices 20 non visibles.

[0046] Selon un mode de réalisation avantageux, ces orifices 20 sont réalisés dans le fond 23 d'une rainure 24 que comporte l'aile 3 du profilé en « U » 2.

[0047] Tout particulièrement, cette rainure 24 peut définir, substantiellement, des moyens d'accrochage conçus à même de coopérer avec ceux complémentaires 25 équipant, notamment, un cache de fermeture 22.

[0048] D'ailleurs, de manière préférentielle, le profilé en « U » 2 peut adopter une configuration sensiblement symétrique selon son plan médian longitudinal, de sorte que les orifices 20A peuvent, eux aussi, ménagés au fond d'une rainure 24A s'étendant longitudinalement au niveau de l'aile parallèle 4.

[0049] Avantageusement, pour former des moyens d'accrochage les rainures 24, 24A sont par exemple conçues en forme de queue d'aronde pour la réception, grâce aux moyens d'accrochage complémentaires 25, notamment du cache de fermeture 22, soit par insertion latérale et clipage, soit par engagement longitudinal et coulissement.

[0050] On notera que les orifices 20 ; 20A peuvent en

soi constituer des moyens d'accrochage pour un tel cache de fermeture.

[0051] En particulier, une telle rainure 24 ; 24A ou la série d'orifices 20 ; 20A peut encore constituer des moyens d'accrochage à même de coopérer avec ceux complémentaires 25A équipant une coulisse de guidage auxiliaire 26.

[0052] Plus particulièrement, il est connu d'adjoindre à un élément de fermeture et/ou d'obturation, de type volet roulant, un autre élément d'occultation, tel une moustiquaire. Celle-ci peut s'étendre du côté interne ou du côté externe audit volet roulant.

[0053] Ainsi, une telle coulisse de guidage auxiliaire 26, conçue apte à être appliquée sur une coulisse de guidage 1 selon l'invention, présente là encore une structure en « U » et comporte, sur le côté externe d'au moins une de ses parois parallèles 27, lesdits moyens d'accrochage complémentaires 25A lui permettant d'être rapportés par exemple par clipage sur ladite coulisse de guidage 1.

[0054] Comme il ressort de la figure 4, une coulisse de guidage 1 selon l'invention, n'est pas nécessairement fixée directement en applique sur une menuiserie.

[0055] Ainsi, cette coulisse de guidage 1, en particulier en ce qui concerne le profilé en « U » 2, peut être pourvue d'une patte de fixation 28 lui permettant d'être rapportée, de manière entretoisée, contre cette menuiserie. Cette patte de fixation 28 s'étend au moins d'un côté, plus particulièrement du côté interne 29 du profilé en « U » 2, dans le prolongement du fond 5 de ce dernier. A son extrémité 30 ladite patte de fixation 28 peut être repliée en équerre de manière à définir une aile de fixation 31 s'étendant sensiblement parallèlement au plan de l'élément de fermeture et/ou d'occultation c'est-à-dire au plan médian du profilé en « U » 2. Au niveau de cette aile 31 peuvent être ménagées des ouvertures pour le passage de vis de fixation. A noter que celles-ci peuvent être rendues accessibles au travers des orifices ménagés dans chacune des ailes parallèles 3, 4 dudit profilé en « U » 2. Dans ces conditions, ces orifices 20, 20A sont conçus de section suffisante pour laisser le passage à la tête de la vis de fixation prévue pour coopérer avec cette aile 31 de la patte de fixation 28.

[0056] On remarquera là encore, que le cache d'obturation 21 qui équipe le rail de guidage 6 rend inaccessibles ces vis coopérant avec cette aile de fixation 31.

[0057] Pour en revenir au rail de guidage 6, préférentiellement conçu par extrusion de matière synthétique, ses parois parallèles 14, 15 peuvent être pourvues, intérieurement, de moyens d'étanchéité 32 conçus aptes à coopérer avec l'élément de fermeture et/ou d'obturation pour limiter les passages d'air et éviter les infiltrations de saleté. Ces moyens d'étanchéité 32 peuvent, par exemple, être co-extrudés avec ledit rail de guidage 6, comme cela est visible dans les figures 1, 3 et 4. Ils peuvent encore se présenter ou sous forme d'une brosse ou d'un joint d'étanchéité indépendant prévu apte à être engagé dans une rainure porte-joint 33 dont sont alors pourvues

sur leur côté interne lesdites parois parallèles 14, 15 comme il est visible sur un détail illustré figure 5.

[0058] En référence à la figure 4, le rail de guidage 6, plus particulièrement l'une au moins de ses parois parallèles 14, 15, et/ou son fond 18, comporte, selon l'invention intérieurement, des moyens 34 anti-réfléchissants et/ou absorbants de la lumière, ceci de manière aptes à empêcher la propagation de cette lumière au travers de la coulisse 1. Ces moyens 34 sont donc définis pour limiter, voire éviter le passage de la lumière du jour au travers de ce rail de guidage 6, plus particulièrement lorsque l'élément de fermeture et/ou d'occultation est déployé. De tels moyens 34 peuvent être constitués par des dentures, des stries ou analogue, s'étendant, de préférence de manière longitudinale, à l'intérieur du rail de guidage 6. Un tel mode de réalisation permet, avantageusement, de définir ces moyens anti-réfléchissants 34 lors de la fabrication du rail de guidage 6, notamment par extrusion.

[0059] Selon encore un autre mode de réalisation, ces moyens 34 anti-réfléchissant et/ou absorbants de la lumière peuvent encore être constitués par un revêtement anti réfléchissant et/ou absorbant appliqué du côté interne au rail de guidage, sur la ou les parois parallèles voire le fond de ce dernier.

[0060] Les avantages qui découlent de la présente invention sont loin d'être négligeables, puisque ladite coulisse de guidage peut, en ce qui concerne sa conception, être réalisée par pliage d'une tôle.

[0061] Par ailleurs, en ce qui concerne le rail de guidage 6, il a pour fonction, non seulement, de guider l'élément de fermeture et/ou d'obturation, mais, en outre, de rendre la coulisse inviolable, tout en améliorant certaines des performances de cette dernière. En particulier, le rail de guidage vient habiller, intérieurement, cette coulisse et procure un gain en étanchéité et une atténuation au bruit lors du déploiement de l'élément de fermeture et/ou d'occultation.

Revendications

1. Coulisse de guidage pour élément de fermeture et/ou d'occultation, de type tablier de volet roulant, store ou similaire, se présentant sous forme d'un profilé en « U » (2), notamment métallique, comportant deux ailes parallèles (3, 4) reliées par un fond (5), dans ce profilé en « U » (2) étant inséré un rail de guidage (6), plus particulièrement en matière plastique, comportant deux parois parallèles (14, 15) reliées par un fond (18), **caractérisée par le fait que** ledit rail de guidage (6) comporte, intérieurement, au niveau de l'une au moins de ses parois parallèles (14, 15) et/ou son fond (18), des moyens (34) anti-réfléchissants et/ou absorbants de la lumière, de manière aptes à empêcher la propagation de la lumière au travers de ladite coulisse (1).

2. Coulisse de guidage selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** les moyens anti-réfléchissants et/ou absorbants (34) moyens se présentent sous forme de dentures, stries ou analogues, s'étendant, de manière longitudinale, à l'intérieur dudit rail de guidage (6). 5
3. Coulisse de guidage selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** les moyens anti-réfléchissants et/ou absorbants (34) sont constitués par un revêtement anti réfléchissant et/ou absorbant appliqué du côté interne au rail de guidage (6). 10
4. Coulisse de guidage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** le profil en « U » comporte des moyens d'accrochage (7) aptes à coopérer, préférentiellement par emboîtement et par clipage, avec des moyens d'accrochage complémentaires (8) dont est pourvu le rail de guidage (6). 15 20
5. Coulisse de guidage selon la revendication 4, **caractérisée par le fait que** lesdits moyens d'accrochage (7) se présentent sous forme de retours (9, 10) s'étendant à l'intérieur dudit profilé en « U » (2), en bordure d'extrémité libre (11) des ailes parallèles (3, 4), les moyens d'accrochage complémentaires (8) étant conçus sous forme d'ergots de retenue (12) équipant, sur leur côté externe (13), des parois parallèles (14, 15) que comporte le rail de guidage (6). 25 30
6. Coulisse de guidage selon la revendication 5, **caractérisée par le fait qu'en** bordure d'extrémité les parois parallèles (14, 15) du rail de guidage (6) sont recourbées en forme de crochet (16) de manière apte à prendre appui sur le chant d'extrémité (17) des ailes parallèles (3, 4) dudit profilé en « U » (2). 35
7. Coulisse de guidage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** sur toute la hauteur du profilé en « U » (2), les ailes parallèles (3, 4) de ce dernier comportent une pluralité d'orifices (20, 20A) équidistants entre eux pour le passage d'organes de fixation. 40 45
8. Coulisse de guidage selon la revendication 7, **caractérisée par le fait que** le rail de guidage (6) est pourvu d'un cache d'obturation (21) conçu apte à s'étendre entre les ailes parallèles (3, 4) du profilé en « U » (2) au droit des orifices (20, 20A). 50
9. Coulisse de guidage selon la revendication 7 ou 8, **caractérisée par le fait qu'elle** comporte un cache de fermeture (22) des orifices (20) notamment ménagés dans l'aile (3) destinée à prendre position du côté externe à l'habitation du profilé en « U » (2). 55
10. Coulisse de guidage selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisée par le fait que** les orifices (20 ; 20A) sont réalisés dans le fond (23) d'une rainure (24, 24A) que comporte l'aile (3 ; 4) du profilé en « U » (2).
11. Coulisse de guidage selon la revendication 10, **caractérisée par le fait que** la rainure (24 ; 24A) définit, substantiellement, des moyens d'accrochage conçus à même de coopérer avec des moyens d'accrochage complémentaires (25 ; 25A) équipant, notamment, un cache de fermeture (22) ou une coulisse de guidage auxiliaire (26).

FIG. 1

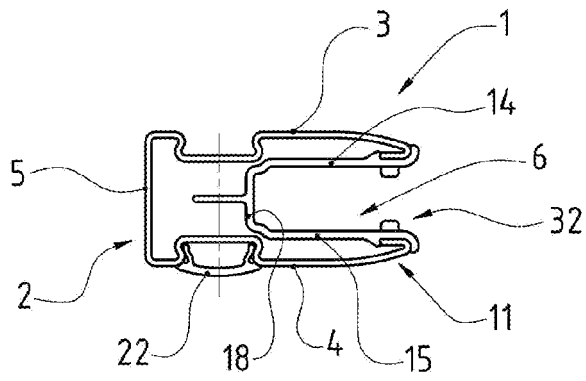


FIG. 2

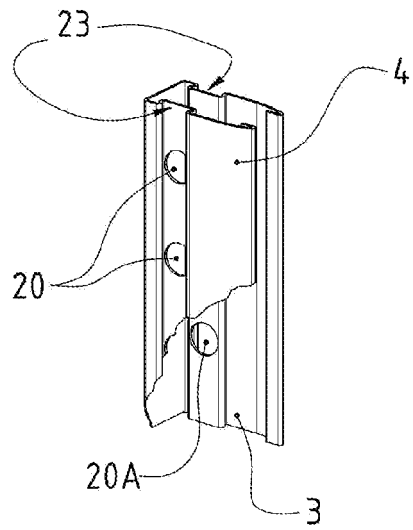


FIG. 3

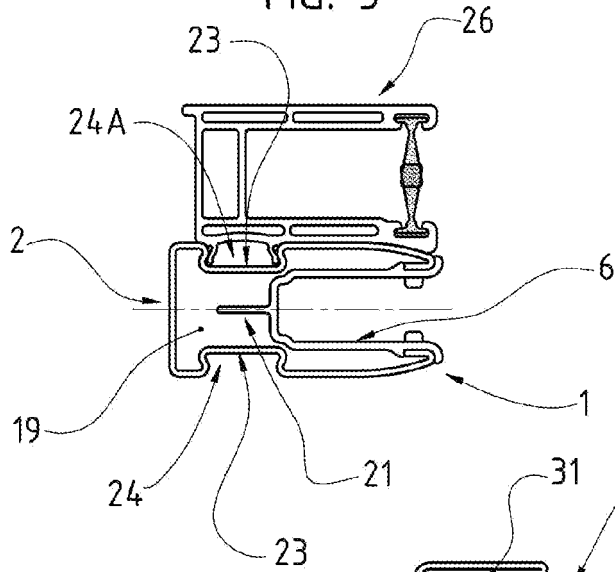


FIG. 4

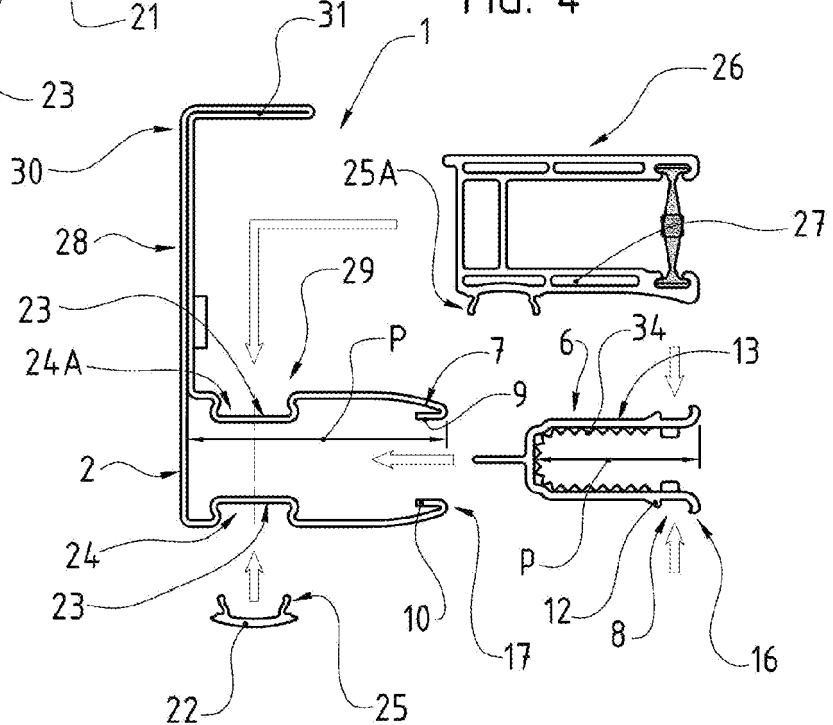
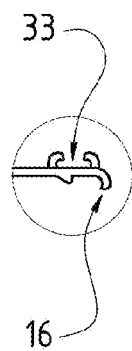


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 07 30 1560

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	AT 501 293 A4 (SCHLOTTERER ROLLADEN SYSTEME G [AT]) 15 août 2006 (2006-08-15) * figure *	1,4	INV. E06B9/58
X	DE 88 02 780 U1 (WAREMA RENKHOFF GMBH & CO KG, 8772 MARKTHEIDENFELD, DE) 19 mai 1988 (1988-05-19) * figures 1-4 *	1,4-7	
D,Y	DE 20 2004 013337 U1 (ALUKON F GRASHEI GMBH & CO KG [DE]) 29 décembre 2005 (2005-12-29) * figures 1-3,7 *	1,3-11	
Y	US 2006/000559 A1 (BOHLEN JORG [DE]) 5 janvier 2006 (2006-01-05) * alinéa [0056]; figure 3 *	1,3-11	
Y	WO 02/38905 A (WAYNE DALTON CORP [US]) 16 mai 2002 (2002-05-16) * figures 6,10,22 *	1,3-7	
Y	US 2 354 489 A (TUCKER THOMAS T) 25 juillet 1944 (1944-07-25) * page 2, colonne 1, ligne 66 - ligne 69 *	1,3-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	DE 298 24 805 U1 (SKS STAKUSIT BAUTECHNIK GMBH [DE]) 21 novembre 2002 (2002-11-21) * figures 3,4 *	1-7,11	E06B
A	DE 199 11 197 A1 (ROMA ROLLADENSISTEME GMBH [DE]) 21 septembre 2000 (2000-09-21) * figure *	9,12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 7 mars 2008	Examineur Severens, Gert
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

4
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 30 1560

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-03-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
AT 501293	A4	15-08-2006	AUCUN	
DE 8802780	U1	19-05-1988	AUCUN	
DE 202004013337	U1	29-12-2005	AUCUN	
US 2006000559	A1	05-01-2006	AT 368794 T	15-08-2007
			AU 2005202749 A1	19-01-2006
			EP 1612367 A1	04-01-2006
WO 0238905	A	16-05-2002	AU 2005402 A	21-05-2002
			CA 2428067 A1	16-05-2002
			EP 1332266 A2	06-08-2003
			JP 2004513274 T	30-04-2004
			US 6672362 B1	06-01-2004
			US 2004099382 A1	27-05-2004
US 2354489	A	25-07-1944	AUCUN	
DE 29824805	U1	21-11-2002	AUCUN	
DE 19911197	A1	21-09-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 202004013337 U [0014]